

**CONVENTION DE CESSION D'UNE PARCELLE ET
D'AMENAGEMENTS – RUE CUL ROUSSOL**

Adresse de l'immeuble : Rue Cul Roussol - 82200 Moissac

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Michel HENRYOT, Maire de la commune de Moissac sise 3 place Roger DELTHIL à MOISSAC (82200), agissant au nom et pour le compte de ladite commune, conformément à la délibération n°.....du 2019.

d'une part

Et :

Monsieur Vincent GUILLAMAT et Madame Cécile RIEU
Domiciliés 18 rue Guilleran - 82200 Moissac

d'autre part

Il a été exposé, arrêté et convenu ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Cul Roussol, la commune de Moissac et Monsieur GUILLAMAT et Madame RIEU s'engagent sur les points suivants :

ARTICLE 1 : Cession de parcelles :

Monsieur Vincent GUILLAMAT et Madame Cécile RIEU, propriétaires en indivision de la parcelle section DK n°114, sise 11 rue Guilleran, cèdent gratuitement à la commune un terrain de 27 m², issue de la division de ladite parcelle, nouvellement cadastrée section DK n° 1252. (voir procès-verbal et plan de bornage et de reconnaissance de limites)

ARTICLE 2 : Réalisation d'aménagements :

La Commune réalise à ses frais un mur en briques, avec grille et portillon en ferronnerie d'environ 6.20 mètres de long et de 1.80 mètres de hauteur, en limite du jardin privatif de la propriété cadastré DK n° 1151 après division. (voir schémas ci-joint)

Des arbustes sont plantés le long du mur pour préserver l'intimité.

Le coût global de la clôture et des plantations, pour la commune, est estimé à quinze mille euros (15 000.00 €).

ARTICLE 3 : Prise en charge des frais :

Les frais de géomètre seront pris en charge par la commune. Les frais notariés seront partagés à égalité des deux parties.

AR PREFECTURE

082-218201127-20191113-CM20191113_13-DE

Regu le 15/11/2019

ARTICLE 4 : Dispositions particulières :

Monsieur Vincent GUILLAMAT et Madame Cécile RIEU autorisent la commune à engager les travaux de construction du mur de clôture dès la signature de la convention.

Fait à MOISSAC, le/...../2019

En trois exemplaires originaux,

Le Maire,

Monsieur Vincent GUILLAMAT et
Madame Cécile RIEU,

Jean-Michel HENRYOT